

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

(Publié sur le site internet le 08/04/2024)

L'an deux mil vingt-quatre le 6 avril, le **Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune d'EYMEUX** (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice BAR.

Nombre de conseillers en exercice : 9

Présents : 8

Votants : 8

Date de la convocation : **14/03/2024**

Etaient présents : BAR Fabrice, CHARRASSON Jeannine, EYMARD Alain, GERVASON Franck, GINOT Nicolas, GUICHARD Barbara, ODEYER Marie-Hélène, VIOSSAT Karine.

Etait excusée : GARCIA Marie-Chantal.

Madame GUICHARD Barbara est nommée secrétaire de séance

**OBJET:2024-04-02 C.C.A.S : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION
DRESSE PAR MADAME LA TRESORIERE PRINCIPALE**
Le Conseil d'Administration,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières :

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte après transmission en Préfecture et publication le 08/04/2024.

Le Président,
F.BAR

